



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 27 JUIN 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°612

Président : Michel Vachetta

Présents: Annie Brault, Dan Marchal, Gérard Bouat, Bernard Buosi, Daniel Guillard.

Excusé : Michel Vachetta

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

Rappel aux clubs :

Suite aux mails de Sassenage et UOP2 concernant les horaires et demandes de jumelage ou alternance, la commission rappelle que toutes ces demandes doivent être faites sur foot-clubs au moment des inscriptions. Concernant les horaires les modifications seront à faire aussi sur footclubs.

U15

Courriers de Rachais et St Martin d'Hères : lu et noté

Courrier d'Echirolles, la commission ne peut accéder à votre demande

Courrier de Notre Dame de Mésage ne désirant pas évoluer en D1, mais rester en D2

Ayant deux descentes de ligue, il est appliqué le tableau Montées et Descentes U15 bis

D1 : Deux descentes de ligue, St Marcellin et Vallée du Guiers

Maintien, 14 équipes : St Martin d'Hères, Cote St André, Domarin, Gières 1, 2 Rochers, Sud Isère, Bourgoin 3, Tour St Clair, Gpt Vézeronce-Huert-Dolomieu, Seyssinet, Seyssins 2, USVO Grenoble, Eybens 2 et Reventin.

Descentes en D2 : Moirans, St Marcerllin 2, Echirolles 2, Gpt Artas-Charantonay-OND

Montées en D1 : La Murette 2, Gpt Chabons-Oyeu, Gpt Balmes N.I.-Lauzes. Notre Dame de Mésage demandant à ne pas accéder en D1, une vacance est créée. Par application de l'article 24-5 des règlements sportifs, MOS 3R 2 est le 4° accédant

D2 : Maintiens 17 équipes : Vallée de la Gresse, Crolles, Pays Allevard, St Martin d'Uriage, Claix, ND de Mésage, Rives, Sassenage, Voreppe, Chirens, Isle d'Abeau, Vallée de l'Hien, St André, St Maurice l'Exil, Charvieu, Estrablin. Pour déterminer le dernier maintien, il est fait application de l'article 3, alinéa 5 des règlements de championnat de jeunes. C'est Crossey qui est maintenu à ce niveau

Les 11 équipes restantes descendent en D3

Montées de D3 : 9 équipes, à savoir St Martin d'Hères 2, FC 2A, Eybens 3, Seyssinet 2, Tullins, Pays Voironnais, Creys- Morestel, ECBF, St Quentin Fallavier

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Courrier de Bourgoin : en attente d'étude

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

Courrier de Salaise- Rhodia du 22 juin informant que cette équipe rejoint son district qui aura un championnat U20 la saison prochaine.

Courrier de Nivolas : La commission ne peut accéder à votre demande d'évoluer en D1 en application des règlements sportifs.

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Courrier d'OND : Ce club a demandé à la ligue de réintégrer pour son équipe fanion le district. Ce club précise dans sa demande à évoluer en D2 pour l'équipe première et en D5 pour l'équipe réserve.

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère

Le président

Michel VACHETTA

La secrétaire

Annie BRAULT